

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

CONCOURS LOCATAIRES

Rouen Habitat organise un concours de dessins sur le thème «Quand je serai grand, je serai...» destiné aux enfants de 3 à 17 ans.

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'Office Public de l'Habitat de Rouen (Rouen Habitat), 5 Place du Général de Gaulle, 76000 Rouen, RCS Rouen 388397242, organise le jeu concours enfants «Quand je serai grand, je serai...» du 03 février 2025 au 28 février 2025.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Le jeu concours de dessins est proposé aux enfants de 3 à 17 ans, locataires chez Rouen Habitat. Le participant devra réaliser un dessin sur le thème «Quand je serai grand, je serai...». La réalisation devra être effectuée par l'enfant participant. Le participant devra représenter sur son dessin sa vision de son futur métier, environnement, rôle.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique de 6 à 17 ans au 03 février 2025. Pour que la participation soit valide, le dessin original, réalisé sur un format A4 maximum (21 x 29,7 cm), devra être adressé entre le 03 février 2025 et au plus tard le 28 février 2025 à Rouen Habitat. Les scans ou copies numériques du dessin ne seront pas acceptés. Les informations suivantes devront être inscrites au dos du dessin : nom et prénom de l'enfant, nom et prénom du parent, adresse, numéro de téléphone et numéro de locataire. Vous pouvez transmettre le dessin auprès de votre gardien, de votre agence de rattachement (Centre ou Hauts de Rouen), à l'accueil du siège Rouen Habitat ou par mail : contact@rouenhabitat.fr. La participation est limitée à un seul dessin par candidat. En participant au jeu concours, vous autorisez Rouen Habitat à diffuser votre création, notamment sur son site internet ou les réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : LOTS À GAGNER

Le jeu intègre trois catégories d'âge : 3-5 ans, 6-11 ans et 12-17 ans. Pour chaque catégorie, des chèques-cadeaux seront remis aux gagnants comme suit : 1er finaliste : 120€, deuxième finaliste : 80€ et troisième finaliste : 40€.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés durant la semaine du 03 au 07 mars 2025 par le jury Rouen Habitat.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les gagnants seront recontactés ultérieurement et informés par téléphone afin de les inviter à la remise des lots.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Rouen Habitat, organisateur, se réserve le droit de proroger ce jeu ou de le modifier et reporter toutes dates annoncées. Il ne saurait en aucun cas être tenu responsable si, par cas fortuit ou de force majeure, ce jeu, ce règlement et les lots devaient être modifiés, annulés ou reportés. Il ne sera admise aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant ce jeu concours, ses lots et leur attribution. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de locataire) sont recueillies uniquement dans le cadre du jeu concours et ne seront pas réutilisées ou transmises à des tiers. Les données personnelles des participants seront conservées exclusivement afin de justifier leur participation, établir la légitimité du concours, faire foi en cas de contestation et garantir le suivi ainsi que la bonne exécution de l'évènement conformément au cadre légal du RGPD.

La conservation de ces données n'excédera pas 6 mois après la clôture du concours sauf en cas d'obligations légales ou de litiges nécessitant une conservation prolongée.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit et demander la suppression des données auprès du service communication de Rouen Habitat par courrier au 5 Place du Général de Gaulle, 76000 Rouen.